



Sécurité incendie

L'agent doit suivre obligatoirement le programme de formation à la lutte contre l'incendie et à l'évacuation en place dans l'établissement et être en capacité de :

→ connaître :

- les règles de prévention face au risque d'incendie,
- le matériel destiné à la défense incendie dans son service,

→ réaliser les actions réflexes en présence d'un départ de feu, à l'aide de la fiche réflexe qu'il conserve en permanence à proximité,

→ connaître dans son service, l'emplacement de :

- la coupure d'urgence de l'électricité,
- la coupure d'urgence des gaz médicaux,

→ réaliser le transfert horizontal des patients, des usagers et du personnel en cas d'incendie dans son service ou dans un service voisin.



Développement durable



Le Centre Hospitalier (CH) de Carcassonne est un établissement **engagé en matière de développement durable** et **certifié ISO 14001** pour son site principal MCO.

Parce que la réussite de ces démarches repose sur les actions de chacun de nous, quel que soit notre métier ou quelle que soit notre fonction, il est demandé à tous les personnels d'accorder de l'importance à ces sujets et de participer à ces démarches vertueuses.

La lecture de la **politique développement durable 2025-2027**, accessible sur le site Internet du CH (rubrique « L'hôpital » puis « Développement Durable ») est un prérequis.



La déclinaison concrète de ces engagements se traduit via les **actions quotidiennes suivantes** :

- préserver la ressource en eau et la biodiversité, ne pas polluer (attention aux produits chimiques) ;
- participer aux efforts de sobriété énergétique liés au chauffage et au rafraîchissement des locaux ;
- trier les déchets selon les règles en vigueur, afin d'optimiser la valorisation de ceux-ci ;
- consommer le juste besoin ;
- agir dans ses relations avec autrui selon des principes favorisant la qualité de vie au travail.



Concernant le **volet environnemental**, 3 sujets sensibles ont été mis en exergue :

1) les **mégots** au sol, en dehors des cendriers



2) le tri des **déchets**, dont le verre médicamenteux



3) la réduction des **consommations** (eau, énergie, papier...)



N'hésitez pas à nous communiquer **vos besoins et attentes en matière d'environnement et de développement durable** via l'adresse suivante : developpement.durable@ch-carcassonne.fr